



Mise en œuvre des Principes de l'Equateur pour l'année 2012

Introduction

Les Principes de l'Equateur¹ (EP) sont un référentiel du secteur financier pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques sociaux et environnementaux pour les opérations de financement de projet (FP)². Ils s'appuient sur les Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale et sur les directives générales et spécifiques au secteur d'activité en matière d'Environnement, de Santé et de Sécurité (Directives EHS) de la Société Financière Internationale (SFI)³. Il est possible de trouver plus d'information sur ces normes et directives sur le site dédié aux [standards environnementaux et sociaux de la SFI](#). Les 78 institutions financières provenant de 33 pays ayant adopté les Principes de l'Equateur à fin avril 2013 représentent une part majoritaire de l'activité de financement de projet dans le monde.

Lancés en 2003 et mis à jour en 2006, les Principes de l'Equateur sont une initiative qui doit s'adapter aux nouvelles attentes de leurs différentes parties prenantes. Faisant suite à la Revue Stratégique lancée en 2010, les travaux devant aboutir à une révision des EP ont démarré en juillet 2011.

Une première version des nouveaux Principes de l'Equateur a été rendue publique en août 2012. Tous les commentaires reçus durant cette période de consultation ont été pris en considération. Au moment de la rédaction de ce rapport, la version finale est en cours de finalisation et d'approbation.

BNP Paribas a été activement impliquée dans le processus de revue et de mise à jour des Principes de l'Equateur, notamment à travers sa participation dans différents groupes de travail (notamment le groupe de travail sur le Reporting et la Transparence, comprenant plus de 20 banques) et sa présence au Comité de Pilotage (BNP Paribas y a été réélue en décembre 2012).

Une description plus détaillée de notre rôle dans l'association des Principes de l'Equateur est disponible en page 11.

Ce document constitue le rapport de BNP Paribas sur la mise en œuvre des EP pour l'année 2012, selon le Principe 10 des EP, qui réclame : *“Chaque EPFI⁴ adhérant aux Principes de l'Equateur s'engage à publier au moins une fois par an un rapport sur ses procédures et ses résultats de mise en œuvre des Principes de l'Equateur, dans le respect des règles de confidentialité”*

¹ http://www.equator-principles.com/resources/equator_erinciples_french.pdf

² Le **financement de projet**, est un mode de financement dans lequel « le prêteur considère avant tout les revenus générés par un projet donné à la fois comme source de remboursement de son prêt et comme sûreté attachée à son exposition. Ce type de financement est généralement destiné à de vastes projets complexes et onéreux, tels que centrales électriques, usines chimiques, mines, infrastructures de transport, environnement et télécommunications. Il peut également servir à financer la construction d'une installation exigeant de nouveaux capitaux ou à refinancer une installation déjà existante, en y apportant ou non des améliorations. Dans ce type de transactions, le prêteur est habituellement payé uniquement ou presque sur les flux de trésorerie générés par le contrat relatif à la production de l'installation, par exemple l'électricité vendue par une centrale. L'emprunteur est généralement une structure *ad hoc* (*Special Purpose Entity* – SPE) qui n'est pas autorisée à servir d'autres fins que le développement, le contrôle et le fonctionnement de l'installation. Il en résulte que le remboursement repose essentiellement sur les flux de trésorerie provenant du projet et sur la valeur de la sûreté attachée aux actifs. » Source : Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé* (« Bâle II »), novembre 2005. <http://www.bis.org/publ/bcbs107fre.pdf>

³ L'institution du Groupe Banque Mondiale chargée des opérations avec le secteur privé

⁴ Equator Principles Financial Institutions (institutions financières ayant adopté les Principes de l'Equateur)



Considérations générales

En tant qu'institution financière ayant adopté les EP, BNP Paribas s'engage à ne financer que des projets qui respectent les conditions environnementales et sociales (E&S) qui découlent de l'application des EP. La première étape consiste en catégorisation des projets selon les impacts E&S potentiels qui leur sont associés.

La catégorisation du projet selon les Principes de l'Equateur est basée sur les recommandations de la SFI, à savoir :

- Catégorie A pour les projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent,
- Catégorie B pour les projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation, et
- Catégorie C pour les projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimales ou nuls.

Ainsi la catégorisation initiale est une étape cruciale qui définit le niveau nécessaire d'analyse préalable (plus connue sous le terme anglo-saxon de *due diligence*). Cette catégorisation se base sur l'évaluation préliminaire des risques environnementaux et sociaux potentiels des projets sans prendre en considération les mesures d'atténuation. Il faut insister sur le fait que la catégorisation des projets (A, B ou C) ne constitue ni une notation de la performance E&S des projets, ni une méthodologie de pré-sélection ou d'exclusion des projets sur la base de considérations E&S. Ainsi, un projet initialement catégorisé « A » demandera une due diligence plus poussée, donnant lieu à la mise en œuvre de mesures d'atténuation adéquates qui feront baisser le niveau de risque E&S estimé initialement. Il faut noter que BNP Paribas ne soutient pas les projets dont le niveau de risque E&S ne serait pas acceptable ou pour lesquels il n'existerait pas de perspectives satisfaisantes d'atténuation des risques.

Il est aussi important de noter que la catégorie d'un projet peut varier entre le moment de la signature du mandat (ou d'un autre type d'engagement) et le moment d'acceptation du projet par le comité de crédit (pour les mandats de prêt). Cette évolution peut être liée à la mise à disposition d'information supplémentaire pendant la période de due diligence. En revanche, la catégorie du projet ne pourra plus varier dès que la transaction est approuvée (c.à.d. après le comité de crédit).

En fonction des risques identifiés et la nature des impacts associés pour un projet donné, les Principes de l'Equateur requièrent la mise en place par le client de mesures d'atténuation, de façon exhaustive et structurée, à travers la mise en place de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), afin de se conformer aux standards E&S applicables, et ce tout au long de la durée de vie du projet. Un Plan d'Action (PA) constitué de mesures correctives peut aussi être négocié avec l'emprunteur pour rectifier tout manquement identifié et assurer la conformité avec les exigences des EP. Un Système de Gestion Environnementale et Sociale, plus global, est aussi développé pour assurer la mise en œuvre des mesures décrites dans les PGES et AP.

Pour les projets développés dans les pays OCDE à haut revenu¹, les Normes de Performance et les Directives EHS de la SFI ne s'appliquent pas car « *les exigences réglementaires, les processus d'autorisation et d'enquête publique* » dans ces pays « *sont en général équivalentes ou supérieures aux exigences des Normes de Performance et aux Directives EHS de la SFI* ». Les lois locales et nationales sont donc considérées comme un substitut convenable aux Normes de Performance, aux Directives EHS et à certain Principes. Plus d'information disponible sur le [site officiel des Principes de l'Equateur](http://data.worldbank.org/about/country-classifications/country-and-lending-groups) (avec notamment la traduction en français du texte officiel).

¹ <http://data.worldbank.org/about/country-classifications/country-and-lending-groups>



Une des principales forces des Principes de l'Equateur est l'obligation contractuelle pour le client de démontrer sa conformité avec les plans d'action mis en place et les différentes réglementations applicables, à travers l'insertion de clauses spécifiques dans la documentation financière (« *covenants* »). Pour les projets les plus sensibles, un consultant indépendant est mandaté par les prêteurs pour revoir et suivre dans le temps les aspects environnementaux et sociaux du projet, depuis sa conception jusqu'aux phases de construction et d'opération (revue de documentation, suivi de la performance), et ce durant toute la durée du prêt.

Mise en œuvre des Principes de l'Equateur

BNP Paribas considère la due diligence E&S comme partie intégrante de la due diligence qui est faite habituellement pour toute transaction de financement du projet et qui inclut entre autres les aspects financiers, techniques et juridiques. La mise en œuvre des Principes de l'Equateur reste essentiellement le fait des équipes de financement de projet (se trouvant chez CIB¹), qui sont les plus proches des clients et connaissent le mieux les transactions.

Le rôle de l'équipe Responsabilité Sociale des Entreprises du pôle CIB (RSE CIB) est notamment de revoir et de contrôler la mise en œuvre des Principes de l'Equateur, en se basant sur la procédure EP proposée par RSE CIB et validée par la direction générale de CIB. L'équipe RSE CIB est une équipe indépendante de celle du financement de projet, intervenant ainsi en tant que « seconde paire d'yeux » dans la revue de la catégorisation des projets, et a la possibilité de s'exprimer sur la mise en œuvre des EP pour tout projet. Le niveau d'implication de l'équipe RSE CIB dans le processus d'application des EP dépend de la nature du projet et des risques associés.

Afin s'assurer une catégorisation cohérente des projets, toutes les équipes de financement de projet doivent utiliser un outil expert d'évaluation des risques environnementaux et sociaux (*Sustainable Assessment Tool* ou SAT). Le SAT a été développé par la société de conseil Sustainable Finance Ltd, faisant maintenant partie de PwC et a été adapté aux besoins spécifiques de BNP Paribas. Les équipes de financement de projet répondent à des questions sur les risques potentiels et impacts associés en mettant à profit les informations dont elles disposent sur le projet. Le SAT propose ensuite une classification de la transaction selon les trois catégories A, B ou C définies dans les Principes de l'Equateur. Dans le cas où l'équipe RSE CIB n'est pas d'accord avec la classification proposée par l'équipe de financement de projet, la première a le droit d'élever la catégorie du projet à un niveau plus sensible (par exemple de B à A), donnant ainsi lieu à une due diligence plus approfondie.

Il est important de noter que cette procédure permet la détection précoce des projets sensibles, afin qu'ils puissent être portés à l'attention de la direction générale de CIB et de la direction du métier concerné avant tout engagement ferme, et permet aussi aux équipes de financement de projet de discuter dès que possible avec le client de la mise en place de mesures d'atténuation.

Comme cela est prévu dans la procédure interne relative aux Principes de l'Equateur, les projets les plus sensibles (de Catégorie A) font systématiquement l'objet d'un comité spécial (*Transaction Approval Committee*, ou TAC)². Le TAC est différent du comité de crédit dans la mesure où les participants ne portent pas toute leur attention sur la structure et viabilité financière de la transaction, mais se focalisent plutôt sur certains risques à caractère exceptionnel associés au projet, qui doivent être validés par la direction générale de CIB. Pour toute transaction de financement de projet, le TAC se déroule avant le comité de crédit et est présidé par l'un des hauts responsables de la division Corporate Banking. Ce comité se focalise sur les risques E&S en impliquant l'équipe en charge du projet et en faisant aussi intervenir des représentants du département des Risques, de la RSE CIB, de la Conformité, de la Direction Juridique et de la Communication si nécessaire.

¹ Corporate & Investment Banking (un des trois grands domaines d'activité de BNP Paribas, avec Investment Solutions et Retail Banking)

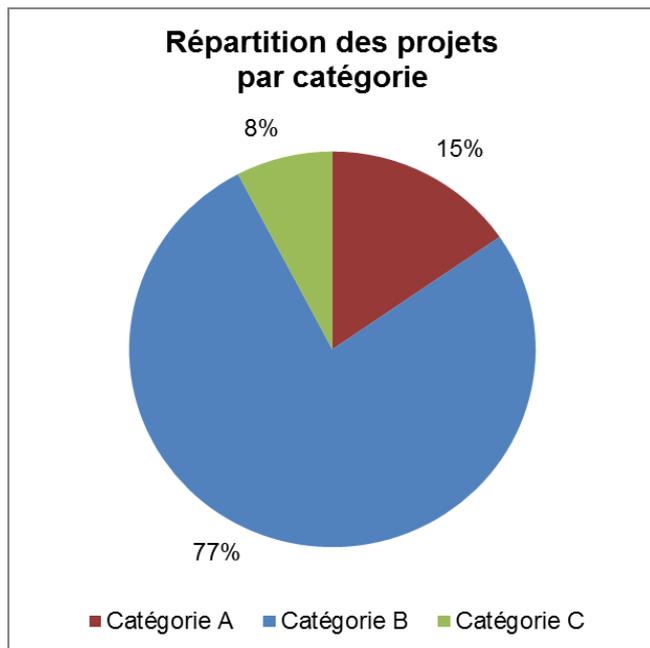
² À l'exception du rassemblement du comité de crédit au plus haut niveau (incluant la présence des seniors managers du Groupe) et à l'exception du manque de temps pour organiser le TAC. Dans le cas de ces exceptions, des remarques sont préparées par CIB RSE et présentées au comité de crédit.



Le processus complet d'application des Principes de l'Equateur ainsi que les outils mis à disposition sont détaillés dans le rapport EP 2009 qui est disponible [en ligne](#).

Transactions de financement de projet évaluées en 2012

Vous trouverez ci-dessous les statistiques correspondant aux transactions de financement de projet revues par l'équipe RSE CIB en 2012, ainsi que les statistiques sur toutes les transactions clôturées pendant la même période.



En 2012 l'équipe RSE CIB a évalué 13 transactions de financement de projet. On considère qu'un projet a été évalué s'il a été transmis à l'équipe RSE CIB par des équipes de financement de projet et si la catégorisation de ce projet a été confirmée par l'équipe RSE CIB. Le nombre de transactions évaluées nettement plus faible qu'en 2011 peut s'expliquer en partie par l'effet de la crise financière mondiale et par la nécessité pour BNP Paribas de s'adapter aux nouvelles réglementations et au nouvel environnement économique.

La majeure partie des transactions évaluées (c.à.d. 77%) a été classée en Catégorie B (avec des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités), tandis que 8% de ces projets ont été classés en Catégorie C (avec des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls). Deux transactions ou 15 % ont été catégorisés A (avec des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs mais pour lesquels il existe des perspectives d'atténuation adéquates).

Il est important de préciser que ces 13 transactions évaluées ne correspondent pas au nombre total des transactions de financement de projets clôturés par BNP Paribas en 2012. En effet, parmi ces 13 transactions seulement 3 ont été clôturées en 2012. Les autres transactions clôturées en 2012 ont été évaluées par l'équipe RSE CIB les années précédentes.

Les autres transactions évaluées mais non clôturées en 2012 sont soit des transactions en cours (qui seront clôturées en 2013 ou plus tard) soit des transactions qui n'ont pas été poursuivies (appel d'offres perdu, projet abandonné suite à une structure financière non acceptable, etc.). La première situation est symptomatique des financements de projet, des transactions qui prennent du temps à finaliser et s'étalent souvent sur plus d'une année. La seconde situation n'est pas surprenante, dans la mesure où la procédure EP demande que la classification des projets soit faite le plus tôt possible et surtout avant tout engagement ferme avec le client. Le tableau ci-dessous représente la répartition des transactions par statut (au 31 décembre 2012) des 13 projets évalués par l'équipe RSE CIB en 2012.

Transactions évaluées et clôturées	3
Transactions évaluées en cours de la clôture	4
Transactions évaluées n'est pas procédées	6
Total	13

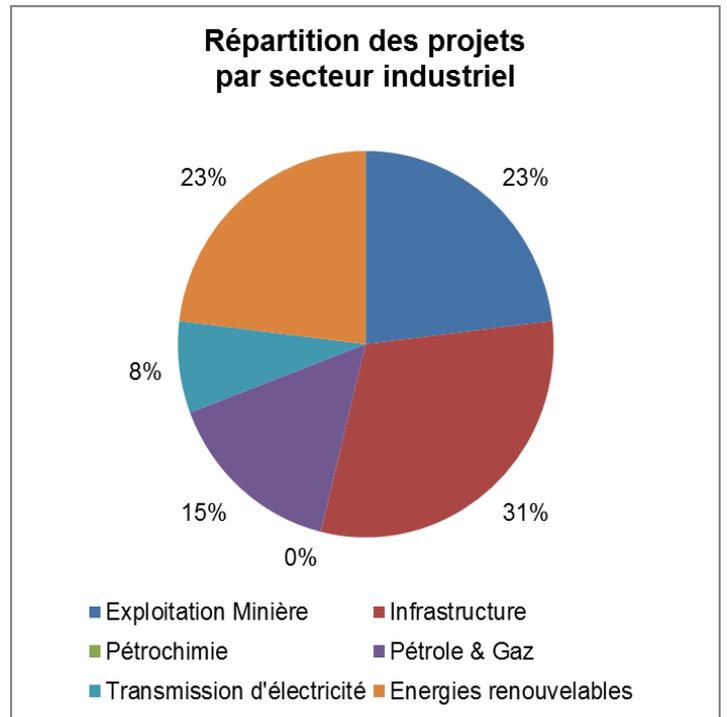
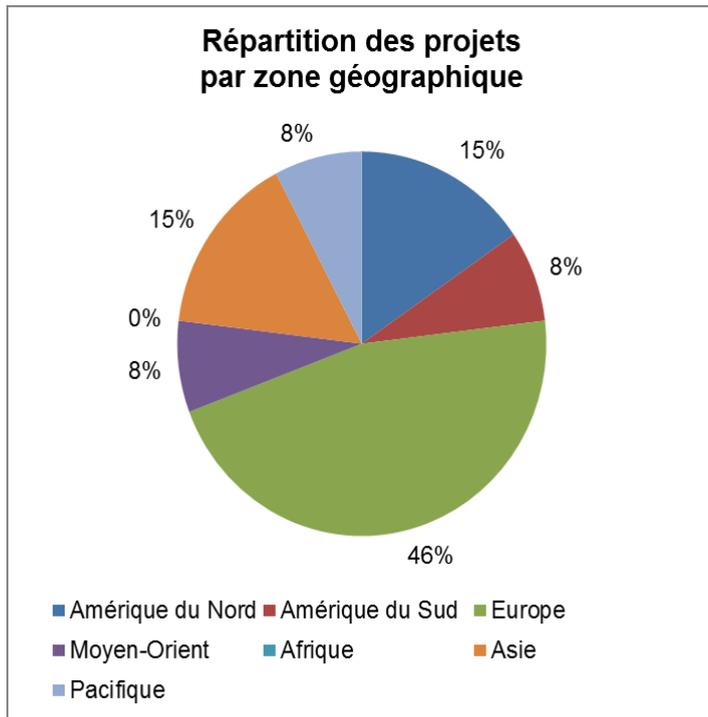


Quelques remarques concernant le tableau précédent:

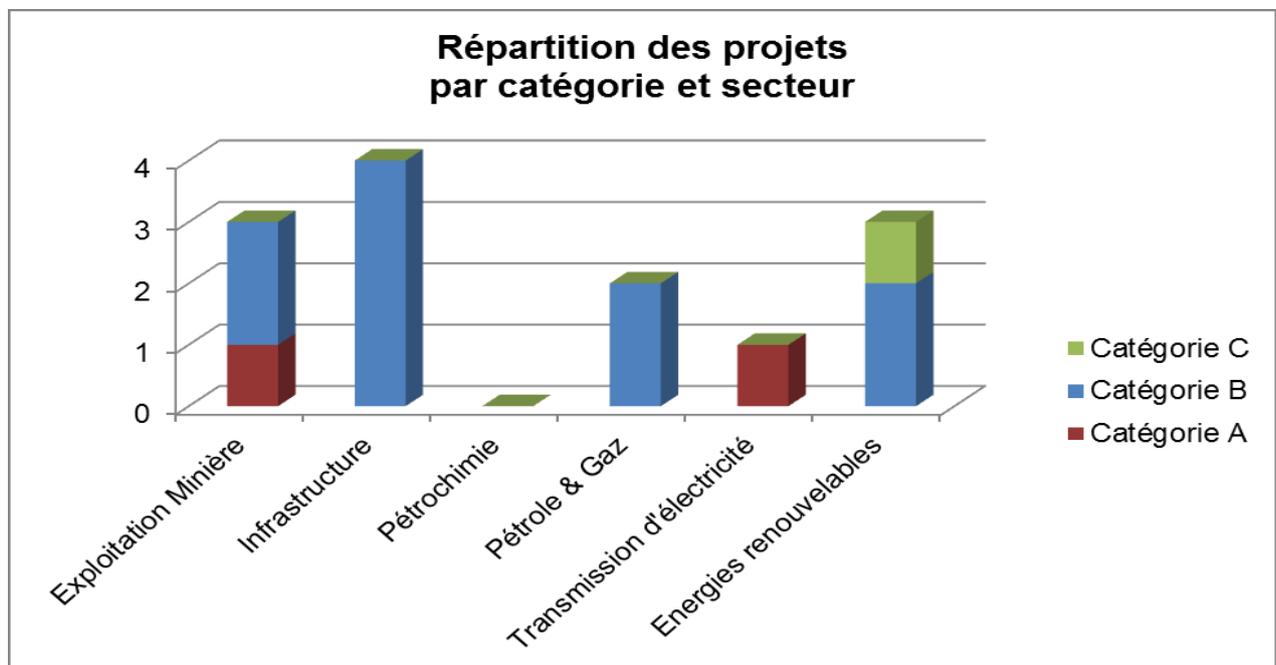
- ◆ "Transaction clôturée" couvre à la fois les financements de projet et les mandats de conseil menés à terme.
- ◆ "Transactions en cours" couvre tous les mandats (financement ou conseil) qui font encore l'objet d'un suivi par les équipes de financement de projet.

Sur les 13 transactions évaluées, 4 furent des mandats de conseil et 9 des opérations pour lesquelles BNP Paribas a accordé, ou considérerait la mise en place d'un financement (en tant qu'arrangeur ou participant).

Les graphes ci-dessous donnent la répartition des transactions de financement de projet évaluées par l'équipe RSE CIB en 2012 par zone géographique et par secteur industriel.



Vous trouverez ci-après la répartition des projets par secteur et par catégorie ainsi que le tableau associé :





Projet				
Exploitation Minière	1	2	0	3
Infrastructure	0	4	0	4
Pétrochimie	0	0	0	0
Pétrole & Gaz	0	2	0	2
Transmission d'électricité	1	0	0	1
Energies renouvelables	0	2	1	3
Total	2	10	1	13

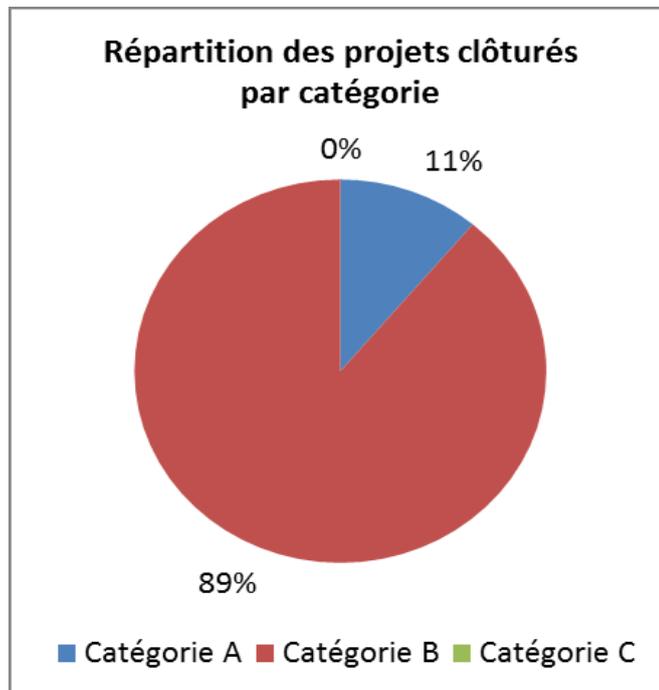
Le tableau suivant montre en détails la distribution des transactions de financement de projet par zone géographique et par secteur selon la classification du pays (pays de l'OCDE à hauts revenus ou non)

Classification des pays	Région	Secteur	Catégorisation du projet	Totale
Pays de l'OCDE à hauts revenus				
	Amérique	Energies renouvelables	B	1
			C	1
	Total Amérique			2
	Asie Pacifique	Exploitation Minière	B	1
	Total Asie Pacifique			1
	EMEA	Infrastructure	B	3
		Pétrole & Gaz	B	1
		Energies renouvelables	B	1
	Total EMEA			5
Total pour les pays de l'OCDE à hauts revenus				8
Autres Pays				
	Amérique	Infrastructure	B	1
	Total Amérique			1
	Asie Pacifique	Exploitation Minière	A	1
		Pétrole & Gaz	B	1
	Total Asie Pacifique			2
	EMEA	Exploitation Minière	B	1
		Transmission d'électricité	A	1
	Total EMEA			2
Total pour les Autres Pays				5
Total général				13



Transactions de financement de projet clôturées en 2012

BNP Paribas a clôturé 9 transactions en 2012 (financements ou mandats de conseil qui ont été menés à terme) pour lesquelles les Principes de l'Equateur ont été appliqués. Ces transactions ont été évaluées par l'équipe RSE CIB pendant la durée 2010-2012, montrant ainsi l'étalement des transactions de financement de projet dans la durée. La répartition de ces projets par catégorie est présentée ci-dessous.



Reporting supplémentaire par montants estimés (participation de BNPP, dette, coût total du projet)

Le reporting basé sur le nombre de projets, selon le Principe 10 des EP, a ses limites, dans la mesure où cela ne rend pas compte de la taille des projets (coût total) et ne donne donc aucune indication sur la contribution de l'EFPI, en tant que « promoteur de bonnes pratiques environnementales et sociales », au marché global du financement de projet, qui comprend à la fois des EFPIs et des non-EFPIs. Nous pensons que cette approche est intéressante.

Les données financières (coût total du projet, montant de la dette commerciale et participation de BNPP) portant sur les transactions de financement de projet évaluées par l'équipe RSE CIB sont des valeurs nécessairement estimées dans la mesure où seulement une partie de ces transactions a été clôturée la même année. Il nous faut donc estimer ces données financières pour les autres projets qui n'ont pas été menés à terme¹.

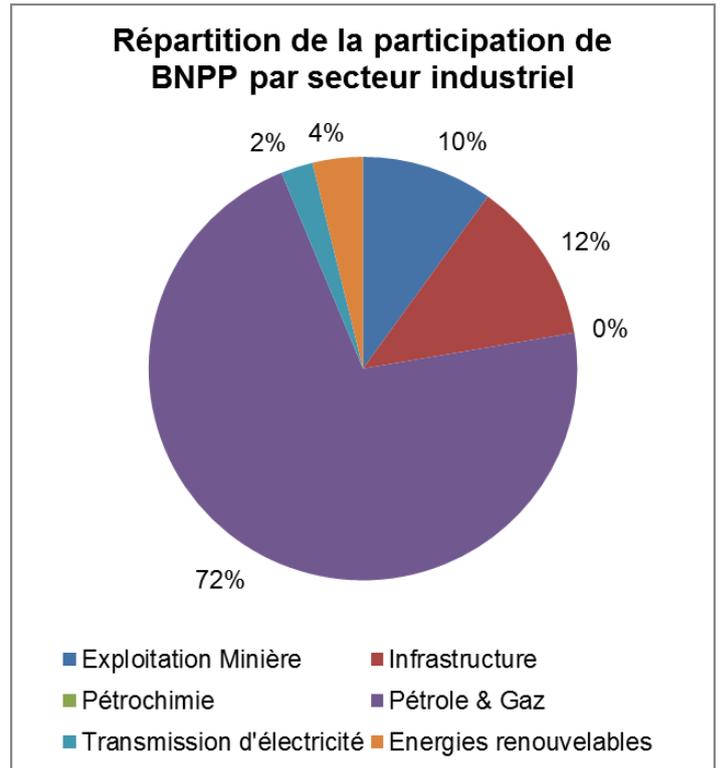
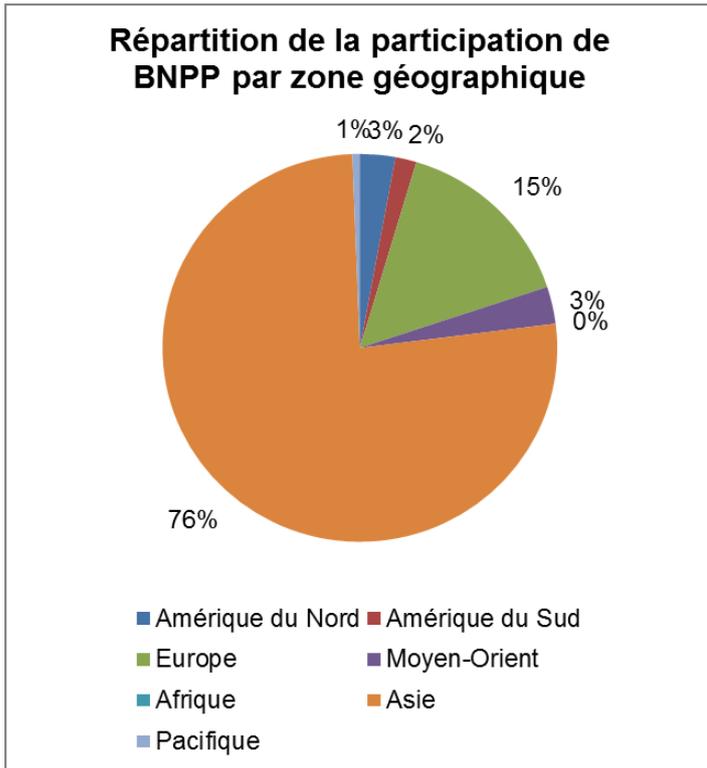
Les 13 projets évalués par l'équipe RSE CIB en 2012 représentent un coût total de 35.1 milliards USD. Le montant total de la dette commerciale pour ces projets est estimé à 11.2 milliards USD (y compris 3.9 milliards USD qui correspondent au montant de la dette pour les projets auxquels nous avons participé en tant que conseiller financier). Ces chiffres peuvent être comparés au montant total des opérations sur le marché mondial du financement de projet en 2012, qui a été estimé par IJ Online à 99 milliards USD (ce chiffre ne prend pas en compte les mandats de conseil). Cependant nous admettons qu'il est difficile de comparer ces valeurs, dans la mesure où plusieurs transactions revues par l'équipe RSE CIB en 2012 n'ont pas été clôturées en la même année, et que d'autres transactions clôturées en 2012 ont été revues par l'équipe RSE CIB les années précédentes.

¹ La méthodologie utilisée est détaillée à la fin de cette section.



Répartition de la participation (par zone géographique et par secteur)

La participation de BNP Paribas dans ces 13 projets a été estimée à 4.8 milliards USD (dont 3.9 milliards USD correspondant au montant de la dette commerciale pour les projets auxquels nous avons participé en tant que conseiller financier). Veuillez-trouver ci-dessous les différents graphiques représentant diverses répartitions de la participation de BNP Paribas.

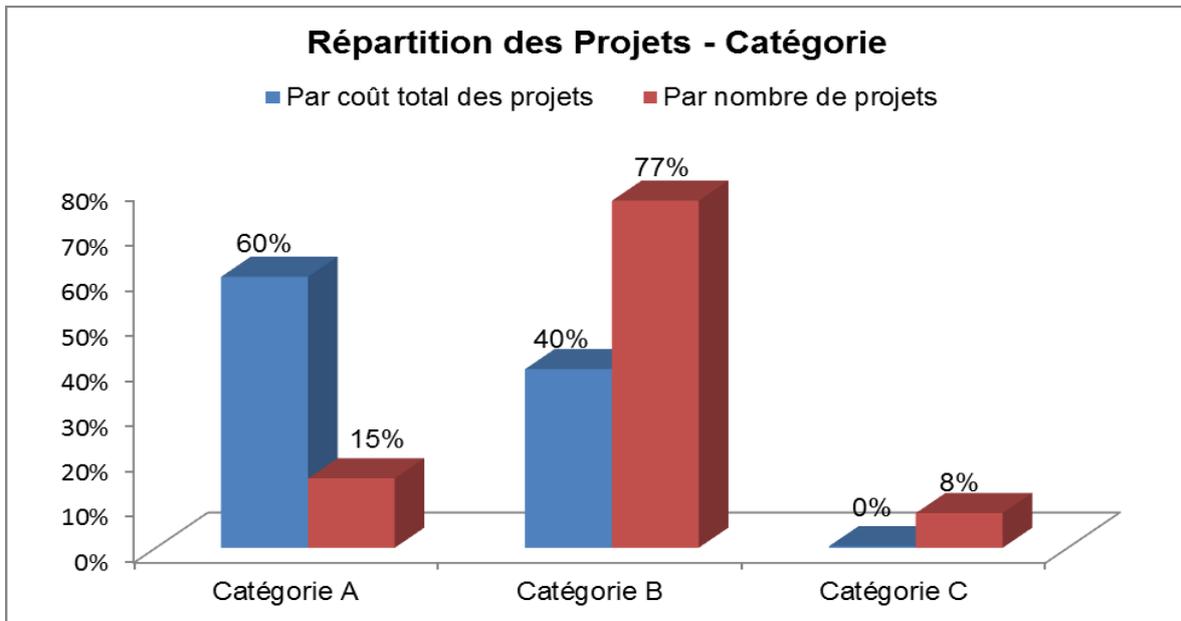


Il est important de noter que, lorsque BNP Paribas a agi pour un projet en tant que conseiller financier, la participation attribuée à BNP Paribas correspond au montant total de la dette commerciale, ce qui peut conduire à surreprésenter ces projets.

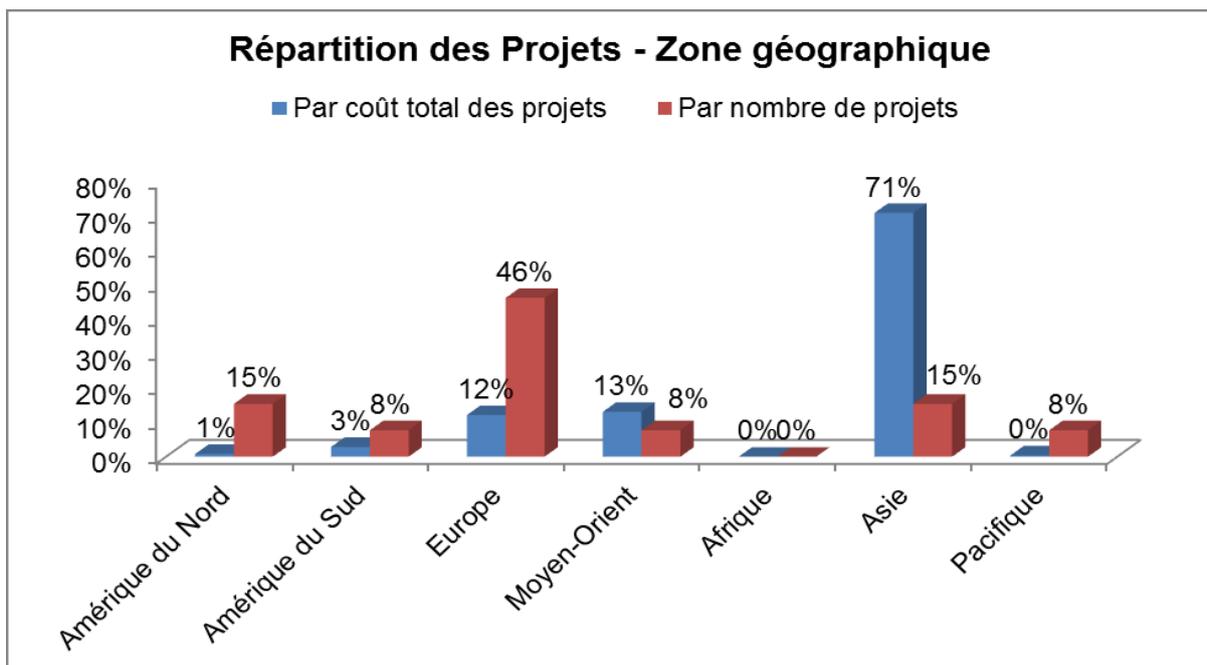


Répartition par coût total des projets

En faisant les calculs suivant le coût total des projets évalués, nous obtenons des répartitions différentes par catégorie, zone géographique et secteur industriel ainsi que la répartition suivant le nombre des projets (selon le Principe 10 des EP). Pour faciliter la comparaison, ces répartitions sont données dans les graphiques ci-dessous.

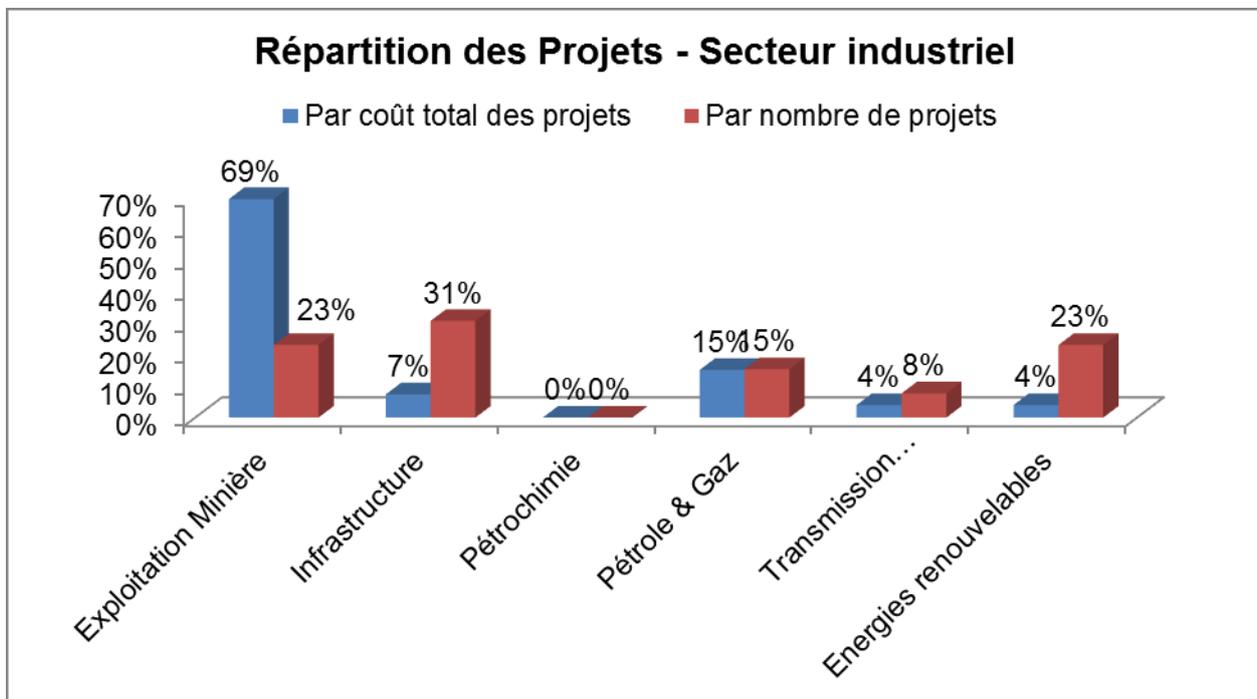


La répartition suivant le coût total des projets, et par catégorie, montre que les projets de Catégorie A sont généralement de plus grande taille. En revanche, les projets de Catégorie C sont de bien plus petite envergure (correspondants aux projets d'infrastructure ou d'énergie renouvelable de petite taille), ce qui est cohérent avec leurs impacts E&S minimales ou nuls.





La répartition ci-dessus nous montre que les projets dans lesquels la Banque a été impliquée au Moyen-Orient et en Asie sont d'une plus grande ampleur que les projets en Europe et sur le continent américain.



Avec cette dernière répartition, nous constatons que les projets les plus importants sont ceux réalisés dans les secteurs de l'exploitation minière, du pétrole et du gaz.

Méthodologie de reporting par montants estimés (participation de BNPP, dette et coût total des projets)

Nous utilisons la méthodologie suivante pour rassembler les données financières concernant chaque projet évalué.

Pour les transactions où BNP Paribas participe en tant que prêteur:

- Projets clôturés pendant l'année de reporting : l'information sur le coût total des projets, sur la dette commerciale (les prêts octroyés par des institutions multilatérales et par les agences de crédit export ne sont pas pris en compte), ainsi que sur la participation de BNP Paribas est recueillie dans les rapports soumis par les équipes de financement de projet aux principaux fournisseurs de *League Tables* (classements des institutions financières par leur niveau d'activité en financement de projet).
- Transactions en cours de clôture ou abandonnées : la dernière information disponible est fournie par l'équipe de financement de projet (cette information date du moment auquel la transaction a été évaluée par l'équipe de RSE CIB, ou du moment auquel les équipes de financement de projet ont arrêté de travailler sur la transaction).

Pour les transactions auxquelles BNP Paribas a participé en tant que conseiller financier, l'approche proposée est différente. Lorsque BNP Paribas agit comme seule banque conseil, nous lui attribuons l'ensemble de la dette totale, ce qui reflète l'influence de la banque dans son rôle de conseil, mais ce qui déforme également les répartitions suivant la participation de BNP Paribas, particulièrement pour les projets de grande ampleur.



Contribution dans le développement des Principes de l'Equateur

Révision des Principes de l'Equateur (EP III)

BNP Paribas a été activement impliquée dans le processus de révision des Principes de l'Equateur (EP III), qui a débuté en 2011 et a duré pendant toute l'année 2012. La publication de la version finale est prévue pour le mois de juin 2013. BNP Paribas fait partie de plusieurs groupes de travail qui participent à l'élaboration de cette nouvelle version, sur les thèmes du changement climatique, du champ d'application des EP et de leur gouvernance.

En outre, BNP Paribas joue un rôle de coordinateur pour le groupe de travail traitant des sujets de reporting et de transparence (incluant plus de 20 institutions financières), dont l'objectif est d'améliorer la qualité et la cohérence du reporting effectué par les EFPIs (Principe 10 des EP), ainsi que d'améliorer la transparence au niveau des projets.

A la suite de l'assemblée générale d'octobre 2011, une version provisoire des nouveaux EP a été publiée en août 2012 (pour une période de consultation de 60 jours). De nombreux commentaires et propositions ont été reçus et pris en compte pour la rédaction de la version finale des EP III qui sera mise en ligne en juin 2013¹.

Les points de vue et priorités très divers des EFPIs sur les différentes problématiques, ainsi que les attentes de nos parties prenantes externes ont donné lieu à des débats animés. Un travail considérable a été fourni au sein des différents groupes de travail afin de trouver un consensus ou, lorsque cela n'était pas possible, un large soutien, là où un progrès réel était attendu des EFPIs.

Comité de Pilotage des EP

En décembre 2012, BNP Paribas a été réélu pour trois ans au Comité de Pilotage.

Participation aux groupes de travail des EP

BNP Paribas est toujours impliquée dans les différents groupes de travail (gouvernance, champ d'application, engagement avec les parties prenantes, changement climatique et biodiversité), cependant la plus grande partie du travail au sein de ces différents groupes a porté sur le processus de révision des EP III.

¹ <http://www.equator-principles.com/index.php/ep3/process-and-timeline>